



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°23/2026

RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION RÉPARATION VOIRIE 20 route de Houdan

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation et notamment la route départementale 983,

Vu la demande présentée par l'entreprise **SATO** pour le compte d'ENEDIS, **sise avenue du Général Leclerc à GRAND COURONNE** concernant la réparation de la chaussée et du trottoir suite à la création d'un branchement électrique, route départementale 983 en agglomération, 20 route de Houdan,

Vu l'avis du Préfet des Yvelines en date du 23 février 2026,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A partir du **3 août 2026** et pour la durée du chantier, le stationnement sera interdit 50 mètres avant et après les travaux, la vitesse sera limitée à 30 kilomètres/heure et un alternat sera mis en place pour les besoins du chantier par feux tricolores.

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **12 jours**.

ARTICLE 3 : **L'entreprise SATO** retenue pour exécuter ces travaux pour le compte d'ENEDIS, a la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, 22 juillet 2026
Le Maire,

Affiché le 22 juillet 2026
Le Maire

